

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **3^e jour du mois de mai 2010**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4 (absente)
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5 (retardé)
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- madame Marie-Christine Fraser, greffière

La conseillère Nicole Forgues a motivé son absence. Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2010-90

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé, avec les ajouts suivants :

- 7.12 Rapport final « Plan de développement social », phase 2
- 7.13 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés
- 7.14 Pacte rural, volet supra-local : projet d'aménagement d'une berge modèle au Lac Trois-Lacs

Adoptée.

2010-91

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- Lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous informant qu'il a approuvé le règlement numéro 2010-161 « Règlement décrétant des dépenses relatives aux bâtiments municipaux et un emprunt de 770 000 \$ ».

- De la direction des finances municipales du MAMROT, lettre informant la Ville d'Asbestos du paiement d'une compensation pour des équipements antipollution pour l'exercice 2010.
- Lettre du ministère des Transports du Québec en réponse à notre demande d'installation de panneaux restreignant l'utilisation du frein moteur « Jacob ».

PRÉSENCE

A 19h40, le conseiller Jean Roy est présent et occupe son siège de conseiller.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

M. Claude Messier :

- demande où en est l'étude de l'inventaire des gaz à effet de serre;

Mme Ghislaine Leroux, représentant les Amis de la terre :

- demande une rencontre avec les membres du Conseil.

2010-92

OMNIUM YVON VALLIÈRES : DEMANDE DE PARTICIPATION

Suite à la demande de participation à l'Omnium de golf Yvon Vallières à être tenu le vendredi, 18 juin prochain, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos participe à cet évènement en réservant deux (2) forfaits golf au coût de 125 \$ chacun.

Adoptée.

2010-93

OMNIUM DE GOLF DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DES SOURCES: DEMANDE DE PARTICIPATION ET DE COMMANDITE

Suite à la demande de participation à l'Omnium de golf organisé par la Sûreté du Québec de la MRC des Sources à être tenu le 26 juin prochain, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos participe à cet évènement en réservant deux (2) forfaits golf .

Adoptée.

2010-94

RENCONTRE DES SAGES : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'accorder la somme de 100 \$ à titre d'appui financier de la Ville d'Asbestos à la 13^e édition de la Rencontre des sages.

Adoptée.

2010-95**ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE FÉVRIER ET MARS 2010**

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour les mois de février et mars 2010, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que présentés, le tout tel que ci-après décrit :

- Administration municipale	796 740,07 \$
- Dépenses en immobilisations	-
TOTAL DU MOIS DE FÉVRIER 2010:	796 740,07 \$

- Administration municipale	849 804,38 \$
- Dépenses en immobilisations	-
TOTAL DU MOIS DE MARS 2010:	849 804,38 \$

Adoptée.

2010-96**ENGAGEMENT D'UNE ÉTUDIANTE DANS LES SERVICES ADMINISTRATIFS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que Catherine Durocher soit engagée à titre d'étudiante pour l'été 2010, et ce, afin d'effectuer certaines tâches dans différents services administratifs de la Ville d'Asbestos. Elle débutera son emploi à compter du 3 mai jusqu'au 20 août 2010, selon un horaire de 32.5 heures par semaine, au taux horaire fixé dans la convention collective de travail des employés municipaux.

Adoptée.

2010-97**ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PRÉRETRAITE DE MADAME DANIELLE CARRIÈRE**

Le Conseil municipal est informé que conformément aux dispositions de la lettre d'entente 2010-01 signée entre la Ville d'Asbestos et le Syndicat des fonctionnaires municipaux, madame Danielle Carrière désire se prévaloir de cette opportunité de prendre une préretraite avant l'âge de 60 ans et qu'elle en fait la demande.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'accepter la demande de préretraite de madame Danielle Carrière en date du 1^{er} mai 2011.

Adoptée.

2010-98**ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PRÉRETRAITE DE MONSIEUR RICHARD O'BRIEN**

Le Conseil municipal est informé que conformément aux dispositions de la convention collective de travail des fonctionnaires municipaux, monsieur Richard O'Brien désire se prévaloir de cette opportunité de prendre une préretraite à l'âge de 60 ans et qu'il en fait la demande.

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'accepter la demande de préretraite de monsieur Richard O'Brien effective à compter du 31 décembre 2010.

Adoptée.

2010-99

ADOPTION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE EN CAS D'ÉVICTION SUR LE TERRITOIRE D'ASBESTOS

Les membres du Conseil prennent connaissance de la politique administrative élaborée par la greffière de la Ville d'Asbestos, politique à appliquer en cas d'éviction de locataire sur le territoire d'Asbestos. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'entériner cette politique administrative.

Adoptée.

2010-100

NOMINATION DU MANDATAIRE LOCAL POUR LE PROGRAMME DE DIVERSIFICATION DE LA MRC DES SOURCES

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que le Comité de Développement industriel de la Ville d'Asbestos soit le mandataire local de la Ville d'Asbestos pour le programme de diversification de la MRC des Sources.

Adoptée.

2010-101

VENTE D'UN TERRAIN VACANT À M. GUY PAYER

CONSIDÉRANT que M. Guy Payer a fait une offre pour l'acquisition d'un terrain sur la 23^e Avenue;

CONSIDÉRANT que le Conseil, après avoir pris connaissance de cette offre, est favorable à vendre ce terrain;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'accepter de vendre à monsieur Guy Payer le terrain portant le numéro de cadastre 3 172 484 d'une superficie de 4 142,7 m², situé sur la 23^e Avenue à Asbestos, et ce, pour un montant de 1 000 \$, soit la valeur marchande établie par l'évaluateur municipal.

- ☞ Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, le contrat notarié à cet effet.
- ☞ Que tous les frais afférents à cette transaction soient à la charge de l'acquéreur.

Adoptée.

2010-102

DÉLÉGATION AU GALA MÉRITOR DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES SOURCES

Suite à l'invitation de la Chambre de commerce et d'industrie des Sources à assister à la 17^e édition du Gala Méritor qui aura lieu le 26 mai 2010 au Camp musical d'Asbestos, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé du conseiller Serge Boislard et résolu de déléguer deux (2) représentants de la Ville d'Asbestos à cet évènement.

Adoptée.

2010-103

DÉCISION SUR L'AVENIR DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que l'édifice actuel connu sous l'appellation de « Hôtel de ville d'Asbestos », sur la rue du Roi à Asbestos est dans un état avancé de détérioration;

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs de réfection de l'immeuble au complet sont rendus urgent à faire;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a étudié le dossier très sérieusement et toutes les possibilités ont été envisagées avant de prendre une décision;

CONSIDÉRANT que des études sur l'état des structures de l'immeuble ont été effectuées par des firmes spécialisées;

CONSIDÉRANT qu'une conclusion s'impose soit qu'il faut fermer l'édifice avant que des bris sérieux surviennent à la propriété ou au personnel travaillant dans cet édifice;

POUR TOUS CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé du conseiller Jean Roy et résolu d'entériner la décision de fermer l'édifice actuel de l'hôtel de Ville sur la rue du Roi dans les prochains mois.

- ☞ De plus, il est convenu de relocaliser les services administratifs dans l'Édifice culturel Saint-Aimé à l'automne 2010.
- ☞ De relocaliser les locataires de l'Hôtel de Ville dans des locaux à leur convenance, après entente avec la Ville.
- ☞ De relocaliser la caserne des pompiers dans un bâtiment à acquérir et qui est situé dans le Parc industriel d'Asbestos.
- ☞ De mandater le directeur général de la Ville d'Asbestos à procéder aux étapes en vue des déménagements, de l'autoriser à faire les démarches avec l'aide du personnel qu'il s'adjoindra et finalement à confier des mandats pour réaliser cette relocalisation majeure de la future Hôtel de ville d'Asbestos.

Adoptée.

2010-104

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DU 411, BOULEVARD INDUSTRIEL À ASBESTOS

CONSIDÉRANT la fermeture prochaine de l'Hôtel de Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de relocaliser la caserne des pompiers d'Asbestos et les bureaux administratifs du Service de protection incendie;

CONSIDÉRANT les pourparlers entrepris avec le propriétaire d'un immeuble situé dans le Parc industriel d'Asbestos;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu entente entre les parties pour l'acquisition par la Ville d'Asbestos de l'immeuble en question;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition de l'immeuble situé au 411, boulevard Industriel à Asbestos, propriété du Centre du camion et ressorts d'Asbestos inc., le tout au coût total de 230 000 \$ plus le frais.

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, l'acte notarié d'achat préparé par Me Serge Chagnon, notaire.

Adoptée.

2010-105

CONTRAT D'ASSURANCE 2010 : PISTE DE ROULI-ROULANT

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos possède une piste de rouli-roulant avec des règles de sécurité limitées à l'installation d'un panneau identifiant les équipements suggérés;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant Optimum Gestion de risques, division de Optimum Actuaire & Conseillers inc., à l'effet d'accepter la soumission de BFL Canada risques et assurances inc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'octroyer le contrat d'assurance responsabilité municipale de la Ville d'Asbestos pour la période du 1^{er} mai 2010 au 1^{er} mai 2011 à l'assureur BFL Canada risques et assurances inc. et de payer la prime d'assurance du parc de rouli-roulant pour la période en question au montant de 618,60 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

2010-106

RAPPORT FINAL « PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – PHASE 2 »

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a entériné le rapport final du plan de qualité de vie préparé par le Collectif d'action contre la pauvreté de la MRC des Sources en 2009;

CONSIDÉRANT qu'il y avait lieu de retravailler ce rapport avant de le présenter à la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le rapport final a été remis au Conseil municipal et qu'il a été jugé satisfaisant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de réadopter le rapport final du plan de développement social, phase 2 « Plan de qualité de vie » et qu'il soit présenté tel quel à la MRC des Sources.

Adoptée.

2010-107

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS

CONSIDÉRANT que depuis 2002, le ministère de la Famille et des Aînés accompagne les municipalités et les MRC dans l'élaboration ou la mise à jour de leur politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT qu'en 2009, le ministère a décidé de revoir certains paramètres du programme afin d'actualiser sa vision d'une société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire se joindre à la démarche « Municipalité amie des Aînés (MADA) »;

CONSIDÉRANT qu'un soutien financier et technique est offert aux municipalités pour développer un projet afin d'adapter la politique familiale municipale à cette nouvelle réalité;

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos soumette un projet dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

- ↪ Que ce projet consiste à la mise à jour de notre politique familiale municipale et la réalisation de la démarche MADA;
- ↪ Que la Ville d'Asbestos évalue le projet total à un montant de 27 000 \$ et de ce fait, comprend que le ministère en défrayera les deux tiers;
- ↪ Que la Ville d'Asbestos s'engage à défrayer sa part, soit à contribuer 9 000 \$ pour la réalisation de son projet;
- ↪ Que M. Georges-André Gagné, directeur général, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos ce projet à présenter au ministère de la Famille et des Aînés.

Adoptée.

2010-108

PACTE RURAL, VOLET SUPRA-LOCAL : PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE BERGE MODÈLE AU LAC TROIS-LACS

Dans le cadre du programme du Pacte rural, volet supra-local, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos soumette le projet d'aménagement d'une berge modèle au parc municipal dans le secteur Trois-Lacs.

- ↪ Que le Conseil municipal autorise le directeur général à soumettre le projet à la MRC des Sources;
- ↪ Que la Ville d'Asbestos s'engage à contribuer à 30% du coût total du projet.

Adoptée.

2010-109**SOUSSION POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE DÉGRILLAGE À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

La Ville d'Asbestos ayant demandé des soumissions pour le remplacement du système de dégrillage à sa station d'épuration des eaux usées, une seule soumission a été reçue, ouverte et trouvée comme suit :

- Claro Environmental Technologies (4382510 Canada inc.) : 95 548,69 \$ (taxes incluses)

La proposition déposée étant conforme à la demande de soumission, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'octroyer le contrat de remplacement du système de dégrillage à la station d'épuration des eaux usées de la Ville d'Asbestos à la compagnie Claro Environmental Technologies (4382510 Canada inc.) pour le montant de 95 548,69 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

2010-110**SOUSSION POUR FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX**

Des soumissions ayant été demandées pour la fourniture de béton bitumineux pour la saison 2010, une seule soumission a été reçue, ouverte publiquement et trouvée comme suit :

FOURNISSEUR	SINTRA INC.			
	EB-14	EB-10C	EB-10S	EB-5
Mélange				
Prix	80,00 \$	85,00 \$	85,00 \$	98,00 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'octroyer la fourniture du béton bitumineux à la compagnie Sintra inc.- région Estrie pour la saison 2010.

Adoptée.

2010-111**RÉSULTAT DES SOUSSIONS POUR TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2010**

Un appel d'offres ayant été fait pour les travaux d'infrastructures de l'année 2010, travaux de réfections majeures de la rue Deshaies et d'une partie de la rue du Roi, des soumissions ont été reçues, ouvertes publiquement et trouvées comme suit :

ENTREPRENEURS	OPTION 1	OPTION 2	RANG
	BORDURES ET TROTTOIRS	BORDURES 2 COTES (PAS DE TROTTOIR)	
Sablère de Warwick inc.	1 820 297,88 \$	1 742 414,13 \$	1
Construction DJL inc.	1 858 764,10 \$	1 800 652,38 \$	2
Sintra inc, région Estrie	1 870 682,52 \$	1 835 799,38 \$	3
Germain Lapalme & fils inc.	1 980 411,11 \$	1 991 756,95 \$	4
T.G.C. inc.	2 075 686,59 \$	2 016 183,41 \$	5

CONSIDÉRANT que la firme Teknika-HBA recommande que le contrat soit adjugé à Sablère de Warwick inc., plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les travaux seront financés en partie par une subvention dans le cadre du programme PRÉCO, par le fonds dédié au renouvellement des infrastructures et par un règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos octroie le contrat de réfection des rues Deshaies et du Roi (partie comprise entre le boulevard Saint Luc et la rue Deshaies) à Sablière de Warwick inc., conformément à l'offre déposée le 21 avril 2010.

Que la Ville d'Asbestos avise l'entrepreneur qu'elle a choisi l'option 1 de la demande de soumission;

Que cet octroi est conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 2010-159 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi que la confirmation de la subvention au programme PRÉCO.

Adoptée

2010-112

CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'APPAREIL SOLARBEE A L'USINE DE FILTRATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu qu'un contrat d'entretien pour l'appareil SolarBee à l'usine de filtration soit accordé à la firme H₂O Logics inc., et ce, en choisissant l'option 1 de la proposition déposée, contrat au coût de 5 222 \$, taxes non incluses.

Adoptée.

2010-113

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos travaille à une remise à niveau de son réseau routier local depuis quelques années et que ce projet nécessite des sommes importantes;

CONSIDÉRANT les défis financiers importants auxquels doit faire face la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos projette des travaux de réfection sur la rue Demers entre les rues Théode et Gérard et que ce projet représente une priorité pour la Ville d'Asbestos en raison de l'état de la chaussée et de l'utilisation de ce tronçon de rue;

CONSIDÉRANT que le projet est évalué à 122 000 \$ dont 65 000 \$ en recouvrement de la chaussée;

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos fasse une demande de subvention auprès de monsieur Yvon Vallières, député du comté de Richmond, et ce, dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal pour un montant de 20 000 \$, lequel serait utilisé pour le recouvrement d'une partie de la rue Demers.

Adoptée.

2010-114**ACCEPTATION DES NOUVEAUX TAUX HORAIRES POUR LES EMPLOYÉS DE PISCINE ET DE L'OTJ**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de confirmer l'adoption des nouveaux taux horaires effectifs à compter du 1^{er} mai 2010, et ce, tels que décrits ci-dessous :

	<u>Taux horaire</u>	<u>Qualifications</u>
COORDONNATEUR piscine extérieure	12,00 \$	carte valide de sauveteur national
SAUVETEUR NATIONAL EN CHARGE piscine extérieure	11,50 \$	carte valide de sauveteur national
ASSISTANT SAUVETEUR piscine extérieure et piscine intérieure	11,00 \$ 10,50 \$ 10,00 \$	carte valide de sauveteur national carte valide de croix de bronze carte valide de médaille de bronze
MONITEUR EN NATATION	13,00 \$	carte valide de moniteur de sécurité aquatique
ASSISTANT-MONITEUR EN NATATION	12,00 \$	carte valide d'assistant-moniteur de sécurité aquatique
COORDONNATEUR/SUPERVISEUR à l'OTJ	11,00 \$	

Adoptée.

2010-115**AUTORISATION DROIT DE PASSAGE DU CLUB 3 ET 4 ROUES DE L'OR BLANC INC.**

CONSIDÉRANT la demande écrite du Club 3 et 4 roues de l'Or blanc inc. d'un droit de passage sur certaines rues du secteur Trois-Lacs, afin que leurs membres puissent avoir accès aux sentiers du club de motoneige;

CONSIDÉRANT que le Club 3 et 4 roues de l'Or blanc a conclu une entente avec le Club de motoneige afin d'emprunter une portion de leur sentier qui va de la route 249, près du tir à l'arc jusqu'au lac, en passant par le Camp musical et par les rues Dusseault, des Mésanges et Veilleux;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est favorable à accorder ce droit de passage si des panneaux signalant ces traverses sont installés aux endroits appropriés;

EN CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'accorder un droit de passage au Club 3 et 4 roues de l'Or blanc inc. en passant par le Camp musical d'Asbestos et par les rues Dusseault, des Mésanges et Veilleux.

Adoptée.

2010-116

ENGAGEMENT DU COORDONNATEUR-SUPERVISEUR DE L'OTJ – ÉTÉ 2010

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'entériner l'engagement de Francis Vigneux-Blais à titre de coordonnateur-superviseur de l'OTJ pour l'été 2010. Francis débutera son emploi à compter du lundi, 17 mai 2010 jusqu'au 20 août 2010 au taux horaire de 11 \$.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport mensuel d'avril 2010 préparé par M. David Bélanger, directeur du Service de l'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
JANVIER	8	3 046 500 \$	3 046 500 \$
FÉVRIER	9	174 000 \$	3 220 500 \$
MARS	18	223 300 \$	3 443 800 \$
AVRIL	31	1 353 800 \$	4 797 600 \$

2010-117

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-116

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement numéro 2006-116 : Zonage en 2006;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos désire modifier son règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la procédure pour modifier le règlement de zonage débute avec l'adoption d'un premier projet de règlement de modification qui sera par la suite soumis à une consultation publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu :

- ↳ QUE le Conseil de la Ville d'Asbestos adopte le premier projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2006-116 : Zonage tel que présenté en annexe à cette résolution.
- ↳ QUE le Conseil de la Ville d'Asbestos délègue à la greffière la tâche de choisir la date, l'heure et le lieu pour la tenue de la consultation publique à l'égard de ce projet de règlement.

Adoptée.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-162

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116 : ZONAGE

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le règlement de zonage sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement numéro 2006-116 : Zonage en 2006;

ATTENDU QU'il y a un nouveau type d'habitation connu sous l'appellation : « résidence bigénération » qui est en demande depuis quelques années;

ATTENDU QU'il y a lieu de réglementer ce type d'habitation sur le territoire d'Asbestos;

ATTENDU QU'un avis de motion à l'égard de ce règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue le 6 mai 2010 par le conseiller Jean Roy;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-162
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116 : ZONAGE

ARTICLE 1.-

L'article 6.2 : **USAGE COMPLÉMENTAIRE** du chapitre 6 du règlement de zonage numéro 2006-116 est par le présent règlement modifié afin d'ajouter à sa suite un nouvel article 6.2.1 : **USAGE BIGÉNÉRATION**. L'article 6.2.1 doit se lire comme suit :

6.2.1 USAGE BIGÉNÉRATION

Est considéré comme usage **bigénération**, une habitation unifamiliale munie d'aménagements destinés à loger un ou des membres de la famille du propriétaire.

Dans toutes les zones de la municipalité où l'habitation est autorisée, l'usage bigénération est également autorisé, sous réserve de respecter tous les critères suivants :

Critères à respecter :

- ▶ Un seul logement supplémentaire est autorisé. Aux fins de l'application du règlement de zonage, ce logement n'est pas comptabilisé.
- ▶ Le logement ne peut être occupé que par des personnes ayant un lien familial avec le propriétaire de la résidence principale (personnes liées entre elles par le mariage, y compris un conjoint de fait, par la filiation ou par l'adoption).
- ▶ Si une issue extérieure distincte est aménagée pour le logement, celle-ci devra être localisée dans la cour latérale ou arrière.
- ▶ On doit pouvoir accéder par une porte communicante au logement à partir de l'intérieur de la résidence.
- ▶ Il est interdit d'installer une entrée électrique autonome pour le logement. Les installations du logement doivent être alimentées à partir de l'entrée électrique de la résidence principale.
- ▶ Les occupants du logement doivent utiliser l'adresse de la résidence principale. Un numéro civique distinct ne peut être attribué au logement.
- ▶ L'apparence extérieure de la résidence doit être celle d'une habitation unifamiliale isolée dont on ne peut distinguer la présence de deux unités de logement.
- ▶ Le raccordement au système d'alimentation en eau potable et au système d'évacuation des eaux usées doit être localisé à l'intérieur du bâtiment principal sans qu'aucun autre raccord indépendant de celui-ci ne soit effectué.
- ▶ La superficie de plancher du logement supplémentaire ne devra pas dépasser 50 % du plancher du rez-de-chaussée habitable du bâtiment principal avant les travaux et demeurer en tout temps inférieure ou égale à 54 mètres carrés (54 m²) ou cinq cent quatre-vingts pieds carrés (580 pi²).
- ▶ Le logement supplémentaire ne pourra faire l'objet d'aucune location sauf s'il respecte entièrement les conditions du présent règlement.

En plus du permis exigible pour l'exécution des travaux de construction ou d'aménagement d'une résidence bigénération, tout propriétaire de ce type de résidence doit se procurer auprès de la municipalité une autorisation écrite, renouvelable chaque année au premier janvier. Lors de sa demande d'autorisation, il doit fournir la preuve que toutes les exigences prévues au règlement concernant la résidence bigénération sont maintenues.

Pénalité :

A défaut de se procurer une autorisation écrite auprès de la municipalité tel que stipulé au paragraphe précédent, un montant de 500 \$ sera facturé au propriétaire le 1^{er} février de chaque année.

Cessation de l'usage :

Lorsque le logement cessera d'être utilisé à titre d'usage bigénération, le propriétaire devra obligatoirement se conformer aux procédures décrites ci-après, sans quoi, la municipalité considèrera ledit usage encore effectif :

- La cuisine dudit logement aura été démantelée ;
- Le propriétaire aura avisé la Ville qu'il a cessé l'usage bigénération ;
- L'inspecteur aura vérifié sur les lieux que les présentes conditions sont respectées et le propriétaire aura signé la déclaration à cette fin.

ARTICLE 2-

Le présent règlement entrera en vigueur après toutes les formalités prévues à la Loi.

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION

Règlement modifiant le règlement numéro 2006-116 « Zonage »

Le conseiller Jean Roy, donne avis de présentation, qu'à une séance ultérieure, il proposera ou fera proposer un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-116, afin d'ajouter un nouvel usage permettant d'inclure des résidences « bigénération » dans toutes les zones d'habitation sur le territoire d'Asbestos.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

M. Charles Piché :

- demande des renseignements sur le point 7.2. Engagement d'une étudiante dans les différents services administratifs pour l'été.

Madame Ghislaine Leroux :

- ajoute un commentaire concernant le point 7.14 Projet d'aménagement d'une berge à la Pointe à Filteau

Monsieur Lionel Duchesneau :

- pose quelques questions concernant les points 7.9 Décision sur l'avenir de l'Hôtel de ville d'Asbestos et 9.2 droit de passage du Club 3 et 4 roues de l'Or blanc inc.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

M. Hugues Grimard, maire :

- mentionne quelques mots sur sa rencontre avec la ministre Monique Gagnon-Tremblay sur le projet de mine souterraine Jeffrey;
- félicitations au conseiller Jean Roy et toute l'équipe organisatrice de la Soirée des Bénévoles;
- mentionne le tournoi de golf du maire qui aura lieu le vendredi, 28 mai, la grande vente débarras qui se tiendra les 22 et 23 mai, ainsi que la Journée de l'arbre le samedi, 22 mai.

Mme Nathalie Durocher, conseillère :

- indique qu'on peut se procurer le permis pour la vente débarras à Ressources-Meubles;
- elle est aussi disponible afin d'aider les gens à remplir le diagnostic Hydro-Québec;
- et termine par quelques mots sur la Fête des voisins.

M. Jean Roy, conseiller :

- remercie les conseillers pour la Soirée des bénévoles;
- invite tous et chacun à venir assister au souper aux homards au profit de la Résidence Castonguay;
- invite à remplir le diagnostic résidentiel Hydro-Québec;
- mentionne qu'une soirée d'information pour les résidents de la rue Deshaies et du Roi (en partie) se tiendra le jeudi 6 mai à 19h00.

M. Pierre Benoit, conseiller :

- remerciements à l'Association des pompiers pour l'organisation du souper-bénéfice pour le petit Xavier Couture;
- félicitations à madame Diane Hinse pour ses 35 ans de service à la Ville d'Asbestos;
- demande aussi à la population d'Asbestos d'être les yeux de la Ville concernant le vandalisme et de l'aviser s'ils en sont témoins.

M. Serge Boislard, conseiller :

- mentionne que des lumières de rue ont été changées sur la rue Deshaies pour des lumières plus éco-énergétiques;
- parle aussi de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux et des progrès qu'elle a fait depuis sa mise en place il y a 4 ans.

M. Alain Roy, conseiller :

- tient à féliciter toute l'équipe de la Semaine du livre pour le succès de l'activité;
- mentionne qu'on est à la recherche de financement pour le projet des Trois-Lacs.

2010-118

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Jean Roy propose la levée de la séance à 20 h 45.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE